

ACTE DE CAUTION SOLIDAIRE RÉSIDENCE CONVENTIONNÉE

(Articles 2015 et 2021 du Code Civil)

Doit être obligatoirement établi par une personne solvable domiciliée dans un pays membre de l'Union Européenne.

NOTICE EXPLICATIVE SUR L'ACTE DE CAUTION SOLIDAIRE

1 – QU'EST-CE QU'UN ACTE DE CAUTION SOLIDAIRE ?

C'est l'engagement que prend une personne d'exécuter au bénéfice d'un créancier (le CROUS) une obligation d'un débiteur (versement de la redevance d'hébergement du résident), si celui-ci ne l'exécute par lui-même.

2 – COMMENT REMPLIR L'IMPRIMÉ ?

Faire remplir l'imprimé en deux exemplaires par le garant qui en conservera un.
Avant de signer, le garant y portera intégralement la mention manuscrite dans le cadre prévu à cet effet.

3- QUELLES SONT LES PIÈCES À JOINDRE PAR LE GARANT ?

- Photocopie de la pièce d'identité de la caution (carte nationale d'identité ou carte de séjour en cours de validité),
- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture EDF, quittance de loyer ...),
- Photocopies des trois derniers bulletins de salaire de la caution,
- Photocopie du dernier avis d'imposition de la caution,
- Un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

L'administration se réserve le droit de vérifier la solvabilité du garant

Je soussigné(e) **NOM et Prénom**

Adresse

Téléphone (fixe et/ou portable)

Profession ou emploi

déclare me porter caution solidaire de (**NOM et prénom du locataire**) :

pour un logement au sein de la résidence universitaire de

du **1^{er} septembre 2010 au 31 août 2011** et m'engage à ce titre, au profit du CROUS qui accepte, à satisfaire à toutes les obligations du locataire, sans bénéfice de discussion pour le paiement :

- des loyers, charges locatives et complément mobilier,
- des dégradations et réparations locatives,
- et des éventuels frais de procédure,

Montant mensuel du loyer y compris charges locatives et complément mobilier (montant à indiquer en chiffres et en toutes lettres) :

MENTION À RECOPIER INTEGRALEMENT PAR LE SIGNATAIRE DE SA MAIN :

« Je me porte caution solidaire de M..... jusqu'à la date du 31 août 2011 dans la limite de € cumulés, pour le paiement de la redevance mensuelle s'élevant à ce jour à € révisable chaque année par décision du Conseil d'Administration ainsi que pour le paiement des dégradations et réparations locatives et éventuels frais de procédure, ces obligations résultant du règlement intérieur dont j'ai pris connaissance. Je confirme avoir pleinement enregistré la nature et l'étendue des obligations ainsi contractées et déclare y adhérer sans aucune réserve. »

Fait en deux exemplaires à, le

LA CAUTION,
Précédée de la mention « lu et approuvé »

**POUR LA DIRECTRICE DU CROUS ET PAR DELEGATION,
LE DIRECTEUR DE LA CITE UNIVERSITAIRE,**